



Concept - Approche interculturelle du territoire

PRÉSENTATION

PRESENTATIE

PRESSENTATION

LE PROJET

HET PROJECT

THE PROJECT

TABLEAU DE BORD

DASHBOARD

RAPPORT FINAL

EINDRAPPORT

FINAL REPORT

PARTENAIRES

PARTNERS

PARTNERS



Contact : info@topozym.be



- ▶ **Le but de la fiche**
- ▶ **La pédagogie interculturelle au service de la concertation**

- L'espace public comme sceau culturel
- L'espace public : un lieu de rencontres interculturelles
- La résistance au changement culturel

- ▶ Intérêt du concept pour le développement et la gestion concertée des espaces publics
- ▶ Sources

Le but de la fiche

Le paysage que nous offre un espace public peut être vu comme un média qui exprime quelque chose de l'univers culturel d'un groupe social donné, à un moment donné, qui a marqué le territoire commun d'une certaine manière. Le but de cette fiche est de proposer une grille de lecture pour comprendre les enjeux qu'implique l'introduction de pratiques de concertation dans le développement et la gestion des espaces publics, qui mettent de facto en présence des personnes d'univers culturels très différents.



UGES



TOPOZYM, een project
gefincierd door
TOPOZYM, un projet
financé par le
SPPPS



Site WEB développé sous
Website die werd
ontwikkeld met



La pédagogie interculturelle au service de la concertation

L'espace public comme sceau culturel

De nombreuses définition de la culture existent. La définition proposée par A. Doutreloux nous semble porteuse de sens pour ce qui concerne les espaces publics.

« Nous pouvons considérer la culture comme le système de représentations qui, en le contextualisant, donne cohérence et dès lors signification au vécu collectif et individuel. Les cultures ne diffèrent pas, en effet, par leurs contenus, ou pas tellement, mais bien plutôt par la manière d'organiser ces contenus, de les associer et de les hiérarchiser. » (A. Doutreloux, 1990, pp. 56 - 57).

Pour comprendre la signification profonde de la notion de "représentation", nous nous référerons à la définition suivante : *"Une représentation est un phénomène mental qui correspond à un ensemble plus ou moins conscient, organisé et cohérent, d'éléments cognitifs, affectifs et du domaine des valeurs concernant un objet particulier. On y retrouve des éléments conceptuels, des attitudes, des valeurs, des images mentales, des connotations, des associations, etc. C'est un univers symbolique, culturellement déterminé, où se forgent les théories spontanées, les opinions, les préjugés, les décisions d'action, etc."* (Garnier et Sauvé, 1999, p. 66).

En considérant ces deux définitions, nous pouvons considérer les espaces publics - et, plus largement, tout aménagement de l'espace - comme la manifestation concrète d'une façon spécifique de voir le monde, comme une sorte de sceau culturel qui marque le territoire.

Les espaces publics sont tout à la fois des lieux de rencontre, des lieux d'expression identitaire ou de mémoire collective, des lieux de loisirs ou de commerce, ou encore des lieux de représentation du pouvoir ou des artistes.

L'espace public : un lieu de rencontres interculturelles

Traditionnellement, la façon dont est aménagé un espace public est le résultat d'une décision prise par le groupe social qui détient le pouvoir, et qui le fait en référence à son univers culturel de référence, probablement de manière consciente et inconsciente. Cependant, cet espace public est susceptible d'être fréquenté par toute la population, qui ne partage pas forcément la même vision ou n'a pas les mêmes besoins, ce qui peut avoir des conséquences négatives (accidents, dégradation des lieux, détournement de l'usage prévu initialement, conflits d'usage,...) ; c'est toute la question des limites de la démocratie représentative.

L'introduction de la concertation dans le développement et la gestion concertée des espaces publics est une façon pragmatique de tenir compte de la diversité culturelle dans notre société.

Mais que se passe-t-il lorsque nous entrons en contact avec la différence ? Plusieurs attitudes sont possibles, qui se traduisent par des comportements caractéristiques :

- ▶ Attitude 1 : "Je t'accepte si tu rejettes ta différence".

Comportements : ASSIMILATION ou EXCLUSION.

Exemple dans le domaine des espaces publics : voiries où des formes de mobilité sont exclues (piétonnier - voies réservées à la circulation automobile ou privilégiées pour elle).



Le boulevard d'Avroy à Liège - septembre 2008



Rue des Eburons, à Liège - décembre 2008

- ▶ Attitude 2 : "Je te tolère avec tes particularités culturelles durables, mais tu es étranger, différent, et tu le resteras".

Comportements : INSERTION, SÉGRÉGATION.

Exemple dans le domaine des espaces publics : voiries structurées de manière à séparer nettement les types de mobilité, où chacun se comporte dans l'espace qui lui est réservé sans se préoccuper de l'autre ; voiries mal adaptées pour les personnes à mobilité réduite, dont le parcours est inconfortable ou qui prennent des risques pour éviter les obstacles.



Rue Saint-Séverin à Liège,
octobre 2008



Un carrefour à Uccle, octobre 2008

Attitude 3 : "Je veux continuer à croire en mes valeurs sans t'obliger à renoncer aux tiennes ; cherchons ensemble à vivre en harmonie".

Comportement : INTÉGRATION.

Exemple dans le domaine des espaces publics : voiries sans marquage structurel permettant de séparer les types de mobilité, où chacun est prié d'être attentif à l'autre.



Rue de l'Etat Tiers à Liège, décembre 2008

La résistance au changement culturel

Allons un peu plus loin encore en considérant les différents niveaux d'enracinement des éléments culturels dans les systèmes de représentations des personnes et des groupes.

On peut distinguer des niveaux d'enracinement culturel plus ou moins profonds, qui déterminent le degré de résistance au changement ou simplement la capacité d'accueil de la différence :

- ▶ le niveau superficiel de l'apparence (niveau relativement facile à ouvrir) En ce qui concerne les espaces publics, on pourrait y associer le style architectural, le mobilier urbain, les plantations, la signalétique.
- ▶ le niveau moyen des structures collectives (niveau plus difficile à modifier) La conception et l'usage des espaces publics est reliée à des structures spatiales et temporelles (rapport à l'espace, rapport au temps), à des structures sociales (relations intergénérationnelles et interculturelles, rapports de genre), économiques et politicojuridiques, mais aussi à des structures mentales et langagières.
- ▶ le niveau profond des mythes, des valeurs et des croyances (niveau extrêmement

difficile à modifier) Les espaces publics et leur évolution témoignent de visions de la vie et de la mort, de visions des relations entre l'homme et son environnement, de visions de la place de l'homme au monde, de visions de la nature, de la propriété privée/public, de conceptions diverses des relations entre tradition et modernité, de visions esthétiques différentes, de visions de l'avenir, de la justice, des droits, etc...

Intérêt du concept pour le développement et la gestion concertée des espaces publics

La typologie des manières de gérer les différences multiculturelles (assimilation-insertion-intégration) peut servir à décoder un processus de développement et de gestion des espaces publics, tout comme elle peut servir d'outil d'aide à la décision pour définir ce processus.

Plutôt que de prendre parti pour l'une ou l'autre des positions (ce qui est l'attitude la plus courante), nous suggérons d'adopter un point de vue différent, à savoir de considérer qu'il n'y a pas nécessairement de position meilleure que l'autre, que toutes peuvent peut-être se justifier dans certaines circonstances, en fonction des objectifs que l'on poursuit. Il convient dès lors de préciser le projet que l'on poursuit et de voir dans quelle mesure la stratégie choisie est adaptée à la situation.

Dans quelles circonstances ces trois types d'attitude semblent-elles justifiées ? Dans quelles situations sont-elles inacceptables ou incohérentes par rapport aux valeurs que l'on désire promouvoir ? À quelles conditions les trois types d'attitudes sont-elles acceptables ?

► Assimilation

Il s'agit d'aménagements imposés par un groupe dominant, sans procédure de concertation.

Aujourd'hui, cette posture n'est acceptable qu'accompagnée d'une argumentation solide et explicite, honnête intellectuellement. Dans ce contexte, la participation citoyenne est souvent vue comme un moyen de persuader la population du bien-fondé d'un aménagement.

Dans cette situation à risque, les pouvoirs publics devront tenir compte de la difficulté à modifier un comportement culturel, le cas échéant, surtout lorsqu'il est acquis de longue date. La contestation doit pouvoir être entendue et le fait que des modifications puissent être apportées (à certaines conditions) doit faire partie des règles.

► Insertion

Le fait d'offrir différentes possibilités d'utiliser un espace public en séparant les usagers est intéressant à condition :

- de ne pas engendrer une stigmatisation préjudiciable à certains groupes (par exemple, les mesures de discrimination positive en matière d'usage de l'espace public peuvent engendrer un ressentiment à l'égard des populations qui en bénéficient) ;
- ne pas disqualifier certaines options (par exemple : les cyclistes sont autorisés à circuler à contre-sens dans les rues à sens unique, mais c'est dangereux pour eux et ils sont considérés comme intrus par les automobilistes) ;
- de bien connaître les fondements des choix des autres, afin de pouvoir les respecter.

Deux pièges sont à souligner : la production de stéréotypes ; l'utilisation de la culture comme étandard pour justifier un certain nombre de pratiques discriminatoires ou ségrégationnistes.

► Intégration

Le processus qui mènerait à l'intégration des points de vue de tous les acteurs concernés par un espace public donné peut s'appuyer sur les principes de la communication interculturelle :

- Étape n° 1 : La décentration
 - Écoute de l'autre et de soi -> émergence des représentations.
 - Prise de conscience de ses propres cadres de référence (structures, valeurs).
 - Repérage d'éventuelles dissonances - reconnaissance du malaise.
- Étape n° 2 : La pénétration du système de l'autre
 - Chercher à comprendre où s'enracine l'autre.
 - Reconnaître les enjeux et les résistances.

● Étape n° 3 : L'identification des noyaux durs de part et d'autre

Le concept de "noyau dur" désigne la part qui n'est pas négociable, qui ne supporte aucun compromis, qui est très profondément ancrée et entourée d'un système de défense important, parce qu'il contribue à la structure même de la personne.

- Étape n° 4 : La négociation d'un arrangement gagnant/gagnant.
 - Sortir de la logique du OU ("c'est ou blanc ou noir !") pour aller vers la

- logique du ET : "c'est blanc et noir, et aussi vert, et jaune, et gris »
- Trouver des solutions que chaque partie admettra en conscience, impliquant un minimum de compromis.

Sources

- ▶ Abdallah-Petceille M., Porcher L., 1996. Education et communication interculturelle, PUF Education, Paris.
- ▶ Abdallah-Petceille M., Vers une pédagogie interculturelle, La Sorbonne, INRP, Paris, 1990 et Anthropos, Paris, 1996.
- ▶ Collectif sous la dir. de C. Camilleri, 1989. Chocs de cultures, L'Harmattan, Paris.
- ▶ Collectif, 1994. Cultures ouvertes, sociétés interculturelles. Du contact à l'interaction." Textes réunis par C. Labat et G. Vermès, éd. L'Harmattan, Paris.
- ▶ Collectif, 1993. "L'individu et ses cultures". Textes réunis par F. Tanon et G. Vermès, éd. L'Harmattan, Paris.
- ▶ Doutreloux A., 1990. in Immigrations et nouveaux pluralismes - une confrontation de sociétés, Collectif (sous la direction d'A. Bastenier et de F. Dassetto), éditions Universitaires et De Boeck Université, Bruxelles, 1990, pp. 56 - 57.
- ▶ Dragicevic Sasic M., Simic Deru L., Deru J.-P., La diversité culturelle, les espaces publics et la médiation, Fondation Marcel Hicter, décembre 2007.
- ▶ Rasen P.R., Perregaux C., 2002. Pourquoi des approches interculturelles en sciences de l'éducation ?, éd. De Boeck Université, Bruxelles.

Pour citer cet article : Partoune C. (IEP), « Approche interculturelle du territoire », in Tableau de bord « Participation et espaces publics - Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics », Recherche Topozym pour la Politique scientifique fédérale, partenariat Ulg (UGES), KUL (USEG), Institut d'Eco-pédagogie (IEP), Vorming plus Antwerpen, article 43, mis en ligne le 31 janvier 2009, consulté le ...

URL : http://www.topozym.be/spip/article.php3?id_article=43

>>> TABLE DES MATIÈRES <<<

"TABLEAU DE BORD - PARTICIPATION ET ESPACES PUBLICS"

